

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 novembre 2022

Séance tenue le : 14 novembre 2022

Date de convocation du Conseil municipal : 8 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Président de la séance : Monsieur Yves GOUGNE

Secrétaire de la séance : Marie-Noëlle CHARLES

**Conseillers présents :** BONNAFOUS Jean-Luc, BROTTET Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DÉLÉRIS Florian, DUGAS-VIALLIS Olivier, FALLONE Frédérique, FAURAT Gérard, FRANCE Vincent, GOUGNE Yves, HERVIER Karine, MISTRETTA Antoine, MOLINARI Elisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Rémi, ROUSSIER Jean-Louis, TRIBOLLET Françoise, VINCENOT Julie

**Conseillers excusés :** Aucun

**Conseillers absents :** FONTAINE Carole, GARCIA David, JUNIQUE Julien, LE HOUÉROU Céline, MERLANCHON Philippe

**Pouvoirs :** Aucun

Ouverture de la séance à 20h

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### DÉLIBÉRATION DEL2022-065 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2022

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2022.

#### DÉLIBÉRATION DEL2022-070 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR SPONSORING SPORTIF

Considérant qu'en mai dernier lors du championnat de France organisés par la Fédération Française de Danse, association sportive agréée par le Ministère chargé des Sports, Sacha BIARD et sa partenaire ont remporté le double titre de Vice-champions de France de Salsa et de Bachata 2022, dans la catégorie ados,

Considérant que par ces résultats obtenus, Sacha BIARD et sa partenaire sont qualifiés pour participer au championnat du monde SBK à l'EUROSON Latino 2022, qui se tiendra au Mexique, du 3 au 9 décembre 2022,

Considérant la demande de Madame Karine AMARAL, mère de Sacha BIARD, sollicitant un soutien de la Commune de Beauvallon dont ils sont habitants, pour la participation à ce championnat du monde,

Considérant que cette demande a fait l'objet d'une présentation au bureau exécutif avec un avis favorable pour apporter un soutien à ce jeune de la Commune dans le cadre de sa participation à ce championnat du monde,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour sponsoring sportif avec Mme Karine AMARAL représentant son fils Sacha BIARD.
- ✓ D'ATTRIBUER une subvention de 200 € dans le cadre de cette convention de partenariat pour sponsoring sportif, pour la participation au championnat du monde SBK à l'EUROSON Latino 2022, qui se tiendra au Mexique, du 3 au 9 décembre 2022.

#### **DÉLIBÉRATION DEL2022-066 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commune nouvelle de Beauvallon a la possibilité de verser une subvention aux associations en faisant la demande et présentant un projet ou un objet statutaire doté d'un intérêt local.

Sur la base des dossiers de demandes de subvention reçus et de l'analyse de la commission vie associative, présenté lors de la commission générale du 7 novembre 2022, les propositions d'attribution suivantes ont été retenues :

Comité d'animation des associations de Chassagny (CAC)	3 000,00
Association sportive Andéolaise (ASA)	1000,00
CHANT D'EOLE	150,00
Association d'éducation populaire (AEP)	1000,00
DIAPASON 2000	5 000,00
AMICALE BOULE SAINT JEAN DE TOUSLAS	150,00

Chaque proposition de subvention fait l'objet d'un vote.

##### **1- Comité d'animation des associations de Chassagny (CAC)**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents) (21 pour et 3 abstentions), décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 3000 € au titre de la gestion 2022 ;

##### **2- Association sportive Andéolaise (ASA)**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 23 voix (23 présents) (1 élu ne prend pas part au vote : FAURAT Gérard), décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 1000 € au titre de la gestion 2022 ;

### 3- CHANT D'EOLE

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 150 € au titre de la gestion 2022 ;

### 4- Association d'éducation populaire (AEP)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 22 voix (22 présents) (2 élus ne prennent pas part au vote : DUGAS-VIALIS Olivier et PINGON François) décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 1000 € au titre de la gestion 2022 ;

### 5- DIAPASON 2000

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 5000 € au titre de la gestion 2022 ;

### 6- AMICALE BOULE DE SAINT JEAN DE TOUSLAS

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'ACCORDER à l'association une subvention de 150 € au titre de la gestion 2022 ;

Sur chacune de ces subventions aux associations :

- ✓ DE DIRE que les crédits sont prévus au budget ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **DÉLIBÉRATION DEL2022-067 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022**

Vu la délibération 2022-021 du 21/03/2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu d'opérer des modifications du budget primitif

Les ajustements proposés sur le budget principal 2022 s'équilibrent comme suit :

- + 140 619 euros en section de fonctionnement,
- - 2 683 euros en section d'investissement

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'APPROUVER la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

## **POLE MOYENS GENERAUX**

### **DÉLIBÉRATION DEL2022-068 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

Considérant que la commune de Beauvallon doit organiser les opérations de recensement de la population pour l'année 2023,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Cette mission nécessite le recrutement de 8 agents recenseurs et fera l'objet du versement par l'Insee d'une dotation forfaitaire de 7 369 €.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ DE CREER 8 postes d'agents recenseurs ;
- ✓ D'ATTRIBUER à chacun de ces agents, engagés pour une tâche précise et ponctuelle, une indemnité forfaitaire de 1 000 € brut pour l'ensemble de la mission
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### DÉLIBÉRATION DEL2022-069 : GARANTIES D'EMPRUNTS ALLIADE HABITAT

Considérant la demande de la SA d'HLM ALLIADE HABITAT pour que la commune lui accorde des garanties d'emprunts sur les prêts :

- Prêt n° 138197 d'un montant global de 360 063 €, destiné à financer l'acquisition de 2 logements PLAI situés route du Pilat à Beauvallon
- Prêt n° 138418 d'un montant global de 100 965 €, destiné à financer l'acquisition d'un logement PLAI situés route du Chaudanne / rue des Carriers à Beauvallon

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (24 présents), décide :

- ✓ D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 360063,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 138197 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.
- ✓ D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 100965,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 138418 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

## QUESTIONS DIVERSES

Point sur les actions de maîtrise de la consommation d'énergie

Etude de centralité : réunion à programmer avec les élus

16, 17 et 18 décembre : distribution du Journal Municipal

Commission Générale et Conseil Municipal à programmer 12 ou 19 décembre



*Noëlle CHARLES*